



⦿CFA-AH ⦿CFPPA



BPREA Option APICULTURE Niveau IV
BREVET PROFESSIONNEL de RESPONSABLE d'EXPLOITATION AGRICOLE

Vous avez un projet d'installation ou de salariat en agriculture...



MÉTIERS

Le titulaire du Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole est destiné à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles en tant que Chef d'exploitation ou salarié telles que :

- ⦿ Diriger une équipe et organiser le travail de ses salariés,
- ⦿ Assurer la maîtrise technique d'un processus de production animale, végétale, transformation ou d'une activité de service,
- ⦿ Mettre en oeuvre les différentes réglementations et normes relatives à l'hygiène et à la sécurité, notamment en ce qui concerne les produits phytosanitaires, les soins aux animaux, l'entretien des matériels et des installations,
- ⦿ Assurer la gestion administrative, comptable et financière de l'exploitation agricole.

Secteur d'activité : le titulaire de ce diplôme exerce son activité sur une exploitation agricole, au sein d'une ETA (entreprise de travaux agricoles) ou pour un groupement d'employeurs.

Types emplois accessibles : Exploitant agricole, conjoint, associé d'exploitation, agriculteur, salarié agricole hautement qualifié.

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS d'ADMISSION

- ⦿ **Formation Initiale Apprentissage :** Apprenti 16/25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur professionnel.
- ⦿ **Formation Professionnelle Continue :** Adulte ayant signé un contrat de professionnalisation avec une entreprise du secteur professionnel et tout autre public (salarié, demandeur d'emploi, autre) après étude des demandes individuelles. Formation rémunérée suivant le statut du stagiaire.

RECHERCHE d'ENTREPRISE : Apprentis et adultes en contrat de professionnalisation : **un développeur vous accompagne dans cette démarche. Contact au 07 86 87 29 80**

AVANT l'ENTRÉE EN FORMATION : le candidat doit justifier d'un an d'activité professionnelle au moment de la délivrance du diplôme. Au titre de cette année d'activité, peut être prise en compte la durée d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation **ET** Être titulaire d'au moins un CAP, ou avoir suivi un cycle complet de BEP ou avoir suivi une scolarité complète de seconde ou pour le candidats ne justifiant pas de diplômes ou durées de formation mentionnées ci-dessus, justifier d'un an d'activité professionnelle agricole à temps plein ou trois ans d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ⦿ Le BPREA permet à toute personne désirant s'installer en tant qu'exploitant(e) agricole, d'acquérir la capacité professionnelle et des compétences particulières suivant les options : Apiculture, Agriculture Biologique, Horticulture, Viticulture, Élevage,
- ⦿ Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) est une formation diplômante de niveau IV, elle permet l'obtention des aides de l'État à l'installation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ⦿ Enseignements orientés vers la pédagogie de projet : composés de cours, travaux pratiques, travaux dirigés, sorties « terrain », visites d'entreprises, rencontres de professionnels du secteur : apiculteurs, d'associations techniques, de services d'accompagnement de projet, ADAPRO LR, mielleries collectives...
- ⦿ Équipements performants, atelier apicole (Le CFPPA dispose de 70), nombreux laboratoires, ensemble informatique, centre de documentation et d'information...
- ⦿ Équipe pédagogique expérimentée qui vous accompagne tout au long de la formation pour construire votre projet d'installation ou de salariat en agriculture. Suivi individualisé. Réseau de partenaires,
- ⦿ Association de lycéens, étudiants, stagiaires. Association sportive. Multiples activités. Cadre de travail agréable...

POURSUITE d'ÉTUDES

- ⦿ Formations vers d'autres filières pour compléter ses compétences,
- ⦿ BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation.

LYCÉE AGRICOLE
Marie DURAND
Voie Initiale Scolaire

CFA-AH du GARD
Voie Initiale
Apprentissage

CFPPA du GARD
Voie Professionnelle
Continue

Domaine de Donadille
Exploitation agricole
à vocation pédagogique



Diplôme délivré en fonction des résultats obtenus aux contrôles des unités capitalisables. Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme est délivré dès lors que l'ensemble des UC qui le constituent sont obtenues. Parmi ces unités, 2 UCARE permettent l'adaptation à des situations locales. Les intitulés et contenus des UCARES sont susceptibles d'évoluer en fonction des opportunités professionnelles, de même les durées prévisionnelles des UC sont susceptibles d'ajustements. Validité des composantes acquises : 5 ans

PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITÉS CAPITALISABLES GÉNÉRALES

- ⊙ **UCG1** Utiliser les connaissances, les techniques liées au traitement de l'information.....
- ⊙ **UCG2** Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture.....

UNITÉS CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES

- ⊙ **UCP1** Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement
- ⊙ **UCP2** Dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur
- ⊙ **UCP3** Gérer le travail dans l'exploitation agricole.....
- ⊙ **UCP4** Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole.....
- ⊙ **UCP5** Commercialiser les produits de l'exploitation agricole.....
- ⊙ **UCP6** Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation apicole ou de salariat en apiculture.....

UNITÉ CAPITALISABLES TECHNIQUES

- ⊙ **UCT1** Conduite d'un atelier de production apicole.....
- ⊙ **UCT2** Conduite d'un atelier de production d'essaims, de reines ou Conduite d'activité de services.....

2 UCARES (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi)

STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE.....

APPRENTIS
16/25 ans

118 h

105 h

126 h

105 h

77 h

42 h

21 h

120 h

98 h

98 h

77 h

42 h

21 h

126 h

98 h

98 h

200 h

199 h

200 h

199 h

112 h

112 h

245 h

DURÉE DE LA FORMATION

Apprentis : La formation se déroule à Rodilhan sur 2 ans de septembre à juin

Adultes : La formation se déroule à Rodilhan sur 1 an de janvier à décembre, temps complet

1190 heures
réparties sur
34 semaines
alternance avec
des semaines
en entreprise

1449 heures
réparties sur
41 semaines
alternance avec
des semaines
en entreprise

HÉBERGEMENT

De conception récente, l'internat accueille les apprenants en chambres collectives avec espaces de travail aménagés

oui

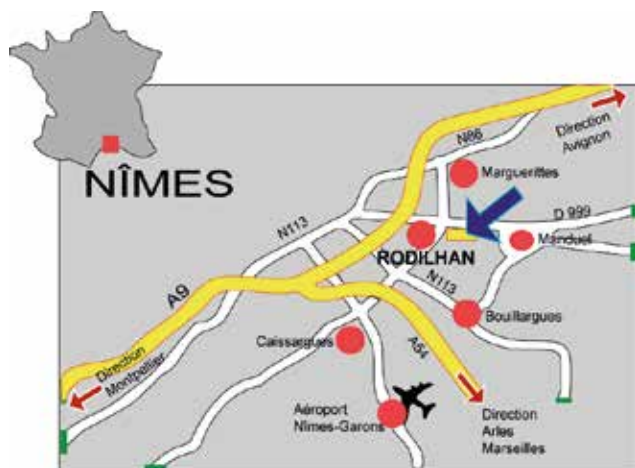
suivant
disponibilités

RESTAURATION

En self service, la restauration est assurée du lundi midi au vendredi midi inclus

oui

oui



TRANSPORTS

Desserte directe par autocars

Nîmes Rodilhan, Beaucaire Rodilhan ou Tarascon Rodilhan

Autres services autocars

Desservant Nîmes avec correspondances scolaires Nîmes Rodilhan

Train

En gare de Nîmes. La Gare routière est très proche de la gare SNCF

Avion

Aéroport de Nîmes-Garons

Apprentis 16-25 ans

CFA-AH du GARD

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfa.gard@educagri.fr

Adultes

CFPPA du GARD

☎ 04 66 20 33 09 ☎ 04 66 20 45 56

✉ cfppa.nimes@educagri.fr